

la paix, il ajoutait en terminant sa lettre : « J'espère que vous me ferez la justice de ne me pas imputer les suites fâcheuses qui pourraient arriver, puisque vous n'avez jamais cru que je pusse faire des miracles, et qu'il en faut presque un pour faire la paix, et un autre encore plus grand pour soutenir la guerre sans de nombreux secours. »

Cependant plus de trois mois s'étaient écoulés depuis son arrivée, et Frontenac n'avait pas encore fait son apparition au Conseil, quoiqu'il y eût été invité plusieurs fois. Cela ne laissait pas que d'intriguer les conseillers et, entre autre, de Villeray, son ancien ennemi, et Dauteuil, procureur-général, fils de celui que le comte avait si terriblement persécuté, pendant sa première administration. Ce dernier, d'après un arrêt du Conseil, prit l'initiative pour entrer en rapport avec le gouverneur. Il alla le visiter au château, et lui demanda quelle pourrait être son intention, et ce qu'il désirerait qu'il fut fait lorsqu'il viendrait prendre sa place au Conseil.

Le Conseil sait ce qu'il a à faire, répondit le gouverneur, et lorsque le service du roi m'y appellera je m'y trouverai.

Cette sèche réponse embarrassa fort les conseillers. Que faire ? Chacun émit son opinion ; enfin on décida de députer auprès de lui de Villeray, Damours, Dupont et Depeiras pour l'inviter à venir prendre sa place au Conseil ; en même temps il fut entendu qu'on écrirait au roi pour savoir quel cérémonial observer en pareil cas. Ceci se passait le 20 février. Le 27, la députation se rendit chez le gouverneur, et lui fit un beau discours, plein de politesse et d'obséquiosité dans lequel, après l'avoir invité à venir prendre sa place, elle le pria d'en fixer le jour, et de lui dire les vues qu'il pourrait avoir sur la manière dont il voulait être reçu, que le Conseil était disposé à lui rendre avec plaisir tout ce qu'il lui devait de respect et de déférence.

« J'ai lieu de m'étonner, » répondit le gouverneur, « de l'oubli du Conseil quant à la manière dont je dois être reçu, c'est à la compagnie à m'en faire la proposition. »

Sur cette réponse, le Conseil décida que quand le